

ERES SELECTION MONETAIRE (A) (Code ISIN : FR0013482312)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCPE de classification « Fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV) » a pour objectif la recherche d'une performance diminuée des frais de gestion directs et indirects égale à l'indice de référence, l'EONIA capitalisé, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être structurellement baissière.

Les investissements sont réalisés uniquement dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européen de plusieurs sociétés de gestion.

Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection de plusieurs OPCVM monétaires de toutes catégories dont la combinaison est précisée dans une grille d'allocation arrêtée par la société de gestion. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner et faire évoluer le cas échéant cette grille d'allocation dans les limites d'exposition indiquées ci-dessous.

La sélection des OPCVM repose sur :

- une analyse qualitative des sociétés de gestion sélectionnées, cette approche se fonde principalement sur la qualité des équipes de gestion, du processus de gestion, de l'organisation du contrôle interne et des agrégats financiers de la société de gestion.
- une analyse quantitative des OPCVM par rapport à leur indice et/ou à leur univers concurrentiel

Les OPCVM monétaires sélectionnés pourront être investis jusqu'à 100% de leur actif sur un même émetteur appartenant aux administrations, institutions ou organisations visées au point 7 de l'article 17 du règlement européen 2017/1131 sur la base de 6 émissions minimum et dans la limite de 30% de leur actif par émission. Le détail des émetteurs est mentionné dans l'article 3 du règlement du FCPE.

A ce titre la société de gestion attire votre attention sur l'utilisation possible par les fonds sélectionnés du régime dérogatoire d'investissement supérieur à 5% par émetteur qui implique un risque de concentration sur un même émetteur appartenant aux administrations, institutions ou organisations visées au point 7 de l'article 17 du règlement européen 2017/1131.

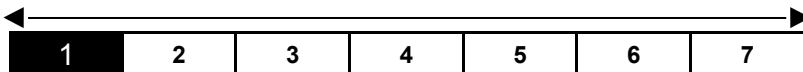
Les OPCVM monétaires sélectionnés pourront détenir des asset-backed commercial papers (ABCP) et autres titres de titrisations simples dans la limite de 15% de leur actif.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille (WAM) est inférieure ou égale à 6 mois (sensibilité comprise entre 0 et 0.50). La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (WAL) du FCPE est inférieure ou égale à 12 mois.

- Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès de la compagnie d'assurance choisie par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant 9H30 sont exécutés sur cours inconnu. Date de règlement/livraison J+3.
- Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.
- Durée de placement recommandée : 1 jour minimum.
- Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 1 jour. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 1 s'explique par les investissements du fonds en produits de taux de très courtes maturités.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital. Votre capital investi peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des taux d'intérêts. Ce placement diffère d'un investissement dans des dépôts (type livret A ou dépôt à terme). Par ailleurs, ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie de liquidité et d'aucun garant pour stabiliser sa valeur liquidative.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ Risque de crédit : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5%*
Frais de sortie	0%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	0,15%*
-----------------------	--------

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 2019. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES SELECTION MONETAIRE (A) libellé en euro a été créé le 01/01/2020.

➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale et/ou retraite des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Ces documents sont disponibles uniquement en français.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2020.